

ACTUALITE JAPONAISE

MISE A JOUR DU 4 FEVRIER 2004

JUSTICE

Peines de mort (suite : voir mise à jour du 19 septembre)

Le tribunal de district de Tokyo a prononcé vendredi 29 janvier la onzième condamnation à mort contre un membre de la secte Aum, responsable des attentats au gaz sarin à Matsumoto (p. 446) et dans le métro de Tokyo. Le verdict contre le gourou de la secte, Chizuo Matsumoto, sera connu le 27 février.

Vers une réforme démocratique de la justice ?

Le gouvernement prépare un projet de loi qui permettra à la « société civile » de faire entendre sa voix dans les procès pour les crimes les plus graves – principalement le meurtre et l'incendie volontaire. S'il est adopté, ces crimes seront jugés conjointement par six jurés citoyens et trois juges professionnels.

Cette réforme pourrait être révolutionnaire, mais elle est assortie de conditions qui laissent en réalité tout le pouvoir aux juges. En effet :

- 1) La sentence sera décidée à la majorité relative, mais celle-ci devra comprendre au moins un juge. Les juges ont donc *de facto* un droit de veto sur les décisions majoritaires que pourraient prendre les citoyens.
- 2) En cas d'appel – et les procureurs font toujours appel contre les sentences qu'ils estiment trop légères - le procès en deuxième instance sera tranché par des juges professionnels, sans participation de jurés populaires.

VOICE ET ACTIVISME JUDICIAIRE (p. 497)

Une protection très relative pour les « whistle blowers »

Les salariés qui dénoncent les infractions et les malversations de tous ordres commises par leurs employeurs sont devenus des acteurs importants du changement au Japon. On leur doit notamment la dénonciation du scandale de la viande ré-étiquetée [voir p.67], de multiples manquements à la sécurité dans les centrales nucléaires [voir p.450] et de la dissimulation des défauts de fabrication par le fabricant d'automobiles Mitsubishi [voir p. 498].

Le gouvernement prépare un projet de loi qui devrait mettre ces dénonciateurs à l'abri des représailles de leur employeur. Mais lui aussi est assorti de stipulations qui en limitent l'efficacité :

- 1) Seuls seront protégés ceux qui auront dénoncé un délit punissable au regard du Code pénal – ce qui exclut la fraude fiscale et la plupart des pollutions.
- 2) Le dénonciateur ne sera considéré avoir agi légitimement (et donc ne sera protégé) que si l'employeur dénoncé allait détruire des documents incriminants. S'il est

victime de représailles, c'est lui qui devra apporter la preuve (comment ?) que l'employeur s'apprêtait à le faire.

Par contre, il faut créditer le gouvernement d'avoir étendu la protection aux fonctionnaires, contre l'avis de la commission consultative *ad hoc*.

Une victoire historique pour les ingénieurs inventeurs...

... qui ont commencé à traîner en justice les entreprises qui les emploient et s'approprient leurs inventions sans leur donner aucune part des gains [voir p. 498].

Shuji Nakamura, inventeur du LED¹ qui fait depuis 1994 la fortune de son entreprise, Nichia (Tokushima *ken*), avait royalement reçu une prime de 20 000 yens, soit 153 euros. La cour de district de Tokyo lui en a octroyé 20 milliards (environ 153 millions d'euros), soit environ 8 % des bénéfices attendus de l'exploitation du brevet jusqu'en 2010.

M. Nakamura a lui aussi cédé au tropisme de *l'exit* pour rejoindre les rangs des expatriés célèbres qui font rêver les étudiants [voir pp.503-505]. Depuis 1999, il est professeur à l'université de Santa Barbara, en Californie.

CRIMINALITE (p. 498)

En 2003, les saisies d'ecstasy ont atteint un record de 390 000 tablettes, soit 22 fois plus qu'en 1999. Les saisies de haschich (267 kilos, + 9 %) et de marijuana (537 kilos, + 50%) sont aussi en hausse. Par contre, le nombre des consommateurs interpellés pour usage des amphétamines traditionnelles, qui sont le pain quotidien des yakuzas à l'ancienne, a diminué de 13 % (14 600).

D'après un sondage publié par *asahi.eneews* du 1^{er} février, 81% des japonais estiment que la sécurité s'est dégradée en 2003, et près des trois-quarts craignent d'être victimes d'une agression. Les principaux auteurs de troubles seraient les étrangers et les jeunes. Les causes du déclin de la moralité publique seraient avant tout le relâchement de la structure familiale et les images véhiculées par les médias ; mais la police tire bien son épingle du jeu : seulement 3% des personnes interrogées la taxent d'inefficacité coupable.

ECONOMIE

Le chant de l'actionnaire ? (pp. 206-209)

M. Yoshiaki Murakami [voir p. 208], qui semble être ce que le nouveau Japon a produit de plus proche de Nicolas Miguët, vient de tenter un nouveau coup d'éclat. Il a acquis plus de 5% du capital de Nippon Broadcasting, dans le secteur des médias audiovisuels. Nippon Broadcasting est une société en bonne santé mais dont les actions, pour des

¹ *Light-emitting Diode* : un semi-conducteur qui émet de la lumière bleue sous l'effet d'une stimulation électrique, et qui est une composante essentiel des écrans à cristaux liquides.

raisons qui échappent à la plupart des analystes, sont tellement dépréciées que sa capitalisation boursière est très inférieure à la valeur de ses actifs.

Parmi ces actifs figurent notamment une part suffisante des titres de Fuji TV (30% du capital) pour obliger légalement celle-ci à fusionner. En cas de fusion, la valeur de Nippon Broadcasting doit être estimée sur la base de ce que l'entreprise vaut réellement, et non pas de sa capitalisation boursière dépréciée. Si M. Murakami parvenait à faire voter par l'assemblée générale une motion obligeant les dirigeants de l'entreprise à réclamer la fusion, les actionnaires (et lui-même) toucheraient le jackpot.

Fuji TV a aussitôt contre-attaqué en lançant une augmentation de capital, dont elle n'a par ailleurs aucun besoin, afin de diluer la part de Nippon Broadcasting et de la ramener sous la barre fatidique des 30%. Cette opération se fait pour la seule tranquillité des dirigeants actuels des deux entreprises, et au détriment de tous leurs actionnaires.

Les gros dinosaures de l'univers des participations croisées, gigognes ou autrement imbriquées manifestent une bonne capacité à s'adapter au nouvel environnement des affaires.